

J.H.

N° 2717 / R.M.P. 705/S.

Kigali, ~~Usumbura~~, le 3 Novembre 1950.-

PARQUET DE PREMIÈRE INSTANCE

~~D'USUMBURA~~ KIGALI.-

En cause du MINISTÈRE PUBLIC

CONTRE : ~~KIBANUKA DOMINICO~~.-

# REQUISITION D'INFORMATION

23/2/50  
10/11/50

Nous, SACRE, Charles, Officier du Ministère Public  
près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura résidant à Kigali;, vu l'article 20  
du Code de Procédure Pénale.

Déléguons Monsieur l'Officier de Police Judiciaire à compétence générale

à RUHENGARI., à l'effet de procéder aux devoirs suivants :

Référence: Lettre n° 66 du 28 octobre 1950, Officier de Police Judiciaire  
I.OP DE BEECK.-

M'aviser du retour en territoire de Ruhengeri du nommé KIBANUKA, dès que vous  
en aurez connaissance.-

Fait en notre Cabinet, l'an mil neuf cent Cinquante,

le troisième jour du mois de novembre;

L'Officier du Ministère Public,

CH. SACRE,



Ruanda-Urundi.  
Résidence du Ruanda.  
Territoire de Ruhengeri.

Ruhengeri, 28 octobre 1950.

Servicede l' Agriculture.

N° 66

Objet:Affaire Kibanuka  
n° I736/RMP. 705/S.

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous communiquer qu'en exécution du N° 249/Just. de l' O.P.J. J.Kersten d'Usumbura, j'ai pendant les mois septembre et octobre les informations nécessaires afin de retrouver le nommé Kibanuka. D'après ces informations, il paraît que le nommé Kivumbi propriétaire du camion R.U. 2094 et son chauffeur le nommé Kibanuka se trouvent depuis deux mois en prison en Uganda.

Je prends donc la respectueuse liberté de vous renvoyer le dossier Kibanuka.

L'Officier de Police Judiciaire,  
I.Op de Beeck.

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

à

K I G A L I .

Ruhengeri, le 28 juin 1950.-

OBJET

Roulage -

Réponse au n° 1418/D.II  
du 7 - 6 - 1950

Monsieur le Procureur du Roi,

Suite à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-dessous le rapport demandé concernant le contrôle sur la police de roulage fait le 26 et 27 dernier:

Le 26 le contrôle a été fait sur la route vers l'Uganda et 27 sur la route vers Astrida.

Le premier jour 2 véhicules ont été vérifiés, dont 1 était en règle. Le deuxième jour 9 véhicules ont été vérifiés, tous étaient en règle.

Un procès-verbal a été dressé:

P.-V. n° 1 : à charge de Kibanuka Dominico, chauffeur en service du Sieur Kivumbi d'Usumbura: la plaque arrière était illisible - ils étaient à trois dans la cabine quand le siège avait été construit seulement pour deux personnes - le chauffeur était muni seulement d'un permis de conduire délivré en Uganda.

L' Officier de Police Judiciaire  
I.Op de Beeck

Monsieur le Procureur du Roi  
USUMBURA